

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 15 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Nicole LAURIA, MM. Karim CHALABI, Richardo RODRIGUES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Chantal PASSET, Maire-Adjointe, Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 9 mai 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 23

Secrétaire : M. Jérôme AGNELLET, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2025/054 - RUE DE LA SAULNE – CESSION DE PARCELLES A THÔNES DISTRIBUTION ET PROVENDIS

Les sociétés THONES DISTRIBUTION et PROVENDIS souhaitent acquérir des terrains dans le cadre de la création du barreau reliant la rue de la Saulne à la rue Bienheureux Pierre Favre.

Après étude de la demande, la commune de THÔNES est favorable à la vente de ces parcelles. Il est donc proposé de céder les parcelles suivantes (en bleu foncé sur le plan joint) :

- parcelle F 3260p3 d'une surface de 24 m²
- parcelle F 415p4 d'une surface de 24 m²
- parcelle F 414p2 d'une surface de 43 m²
- parcelle F 3261p1 d'une surface de 115 m²

Soit une surface totale de 206 m².

Il est proposé de fixer le prix de cession de l'ensemble des parcelles à 300 €/m² soit un montant total de 61 800 €.

Il convient de préciser que :

- l'ensemble des frais de notaire et de géomètre seront partagés par moitié entre la commune de THÔNES et la société THONES DISTRIBUTION et PROVENDIS

.../...

- cette vente ne pourra intervenir qu'une fois que sera signé l'acte d'échange entre la Commune et la société CAPELLI (ou toute autre société de substitution) ainsi qu'il en a été convenu par délibération du Conseil municipal n°2023/067 du 25 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de céder les parcelles section F n°3260p3 de 24 m², 415p4 de 24 m², 414p2 de 43m² et 3261p1 de 115 m² aux sociétés THONES DISTRIBUTION et PROVENDIS (ou toute autre société qui pourrait être substituée) au prix de 300€ du m² pour un prix total de 61 800 €.
- **AUTORISE** M. le Maire ou de son représentant à signer tous les documents pour ces actes.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 19 mai 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jérôme AGNELLET



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **27 MAI 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **28 MAI 2025**

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

